**Guide de dépôt du dossier FSUN**

Pour déposer un dossier, vous devez à minima renseigner :

1 - La fiche de présentation du candidat

2 - La déclaration sur l’honneur

3 – La fiche projet

Pour déposer un dossier il vous suffit de suivre les démarches en remplissant les informations et de retourner votre dossier à cette adresse :

contact@numerique66.fr

Vous avez la possibilité d’ajouter un dossier complet (ce qui est conseillé si vous voulez optimiser vos chances d’être lauréat mais ce n’est pas obligatoire, les informations du formulaire en ligne suffisent dans un premier temps)

Si vous le souhaitez et cela peut effectivement vous guider, vous pouvez suivre le canevas des fiches jointes qui mentionnent les éléments minimums exigibles mais il vous appartient de construire votre projet et d’y apporter tout ce qui vous semble utile pour sa soutenance.

S’agissant de l’’objectif de cet appel à projet, ainsi que cela est mentionné sur le site, il s’agit de contribuer au développement d’une société numérique plus inclusive et d’inscrire le territoire des Pyrénées Orientales dans une dynamique d’innovation et de développement des compétences de tous ses habitants et acteurs départementaux.

Il peut s’agir entre autres :

* De démarches de développement de services numériques d’intérêt général pour la population des Pyrénées Orientales (plateforme favorisant la démocratie participative par ex)
* Ou d’actions et projets en faveur du développement de l'administration électronique au profit des habitants du territoire,
* Plus largement d’actions ou projets en faveur de l'inclusion numérique
* Ou en faveur de maîtrise de la citoyenneté numérique ou encore de la souveraineté numérique

Il peut aussi s’agir plus largement :

* De développement de services numériques innovants dans les domaines suivants : Education, jeunesse, Agriculture, Culture, Tourisme, Santé, maintien de l’autonomie par exemple
* De projets favorisant le développement des usages du très haut débit ou mettant en œuvre des technologies innovantes au service de l’intérêt général (services autour des objets, autour de la blockchain, autour de l’intelligence artificielle etc…)

Pour cela vous devrez naturellement renseigner les éléments suivants, entre autres, en suivant le dépôt en ligne

       Nature du projet (équipement, formation, réseau d’acteurs…)

       Public(s) visé(s)

       Territoire de réalisation (département, intercommunalité, commune, quartier, …)

       Description du projet, de sa contribution aux objectifs identifiés dans le règlement

       Calendrier de mise en œuvre

       Les éléments financiers relatifs au projet

En principe les dépenses éligibles sont prises en charge sur 12 mois, la nature et le montant de celles-ci dépendent des caractéristiques du projet déposé.

Les financements récurrents sont écartés au-delà de la période des 12 mois pour ne pas obérer les capacités d’intervention du fonds dans de futurs appels à projets.

Le jury appréciera la contribution du projet à l’intérêt général, et la pertinence de celui-ci au regard de l’objet statutaire de notre Binôme Délégant / Délégataire (aménagement numérique du territoire, promotion et développement des services et usages numériques…)

Les projets Lauréats feront l’objet d’un conventionnement, avec des règles de suivi, qui seront déterminées avec les candidats retenus.

Évidemment, il ne s’agit en aucun cas de prestations de service pour le délégant, mais d’une contribution « coup de pouce » pour des projets d’intérêt général soit à l’échelle départementale, soit à l’échelle infra départementale, actions qui ne verraient sans doute pas le jour sans l’appui d’une intervention privée.

Nous souhaitons avant tout générer des dynamiques projets, des démarches locales favorisant des petits écosystèmes de projets locaux ou à l’échelle départementale pour prolonger et concrétiser la volonté politique telle que décrite au début de ce message.